

ELECTION DU 22 FEVRIER 2018

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS

CONSEIL DE PUFr Lettres, Arts et Sciences Humaines

Collège des Usagers

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L. 719-1 et L. 719-2 et D 719-1 et suivants,
VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,
VU les statuts de l'UFr Lettres, Arts et Sciences Humaines,
VU les procès-verbaux de scrutin du 22/02/2018,

PROCLAME ELUS à la date du : **26 FEV. 2018**

En qualité de membre du Conseil de Lettres, Arts et Sciences Humaines

Sièges à pourvoir : **10 titulaires – 10 suppléants**

TITULAIRES

M. Julien JOLY
Mme Lou VINCENT
M. Lilian WEBER
Mme Jennifer DAINESI
M. Alexandre DE BRITA RODRIGUES
Mme Laure MIGUËT
M. Tom SICSIC
M. David METSCHIES
M. Pierre-Emmanuel TRIGO
Mme Cécile GASTAUD

SUPPLEANTS :

Mme Quitterie LATAPIE
M. Quentin LEBLANC
Mme Elisabeth PIRONNEAU
M. Paul VANBESIEN
Mme Charlotte LAUVERNET
M. Thomas GUIDEZ
M. Quentin DEBONNE
Mme Mélanie SERRE
Mme Léa CESARIO
Mme LE SAOUT Marlène

LISTE :

Bouge ton campus-FACE 06
Bouge ton campus-FACE 06
Bouge ton campus-FACE 06
Bouge ton campus-FACE 06
Bouge ton campus-FACE 06
Bouge ton campus-FACE 06
Solidaires Etudiant-e-s
UNI : on agit, tu réussis !
Bouge ton campus-FACE 06
Solidaires Etudiant-e-s !



Nice, le **26 FEV. 2018**

Le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis,
**Le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis**

Pr. Emmanuel TRIC

P. S. : En application des dispositions du code de l'éducation, les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6^{ème} jour suivant soit la décision de la Commission de Contrôle.